

Championnat de France des Cordistes 2024

MARSEILLE – 27 et 28 Juin

Règlement

Le championnat est divisé en deux catégories : hommes/femmes et se déroule en trois phases. Pour la catégorie « hommes », le championnat commence par une première phase de « qualifications » avec tous les concurrents. Il continue par la phase de « masters », avec les 32 meilleurs individuels des « qualifications », et se termine par une phase « finale », avec les 8 meilleurs individuels des « masters » et les 4 meilleures entreprises des « qualifications ». Pour la catégorie « femmes », le championnat commence par la phase des « qualifications » avec toutes les concurrentes. Puis, les 6 premières filles des « qualifications » sont sélectionnées pour aller aux épreuves « masters ».

Lors des qualifications les concurrents ont quatre épreuves à réaliser. Sur chacune de ces épreuves un classement est établi et des points sont attribués aux concurrents. Le classement général de la phase de qualifications est établi en faisant la somme de ces points. Les 32 premiers de ce classement sont retenus pour participer aux « Masters ».

Un classement « Entreprises » est établi en additionnant pour chaque entreprise les classements généraux de la phase de qualification des 3 membres de l'équipe. **Ne pourront être classées que les entreprises dont les 3 cordistes sont classés au général (c'est à dire qu'ils marquent des points au minimum à 3 épreuves).** Pour les entreprises présentant plus de 3 concurrents, les membres de l'équipe seront définis au moment de l'inscription. **Une entreprise peut présenter 2 équipes maximum.**

A l'issue de la phase de qualifications, les quatre premières entreprises seront retenues pour participer à la phase finale dont les épreuves se dérouleront par équipe.

Un classement « intérim » est établi en additionnant pour chaque agence d'intérim les classements généraux de la phase de qualification des 3 membres de l'équipe. **Ne pourront être classés que les agences dont les 3 cordistes sont classés au général (c'est à dire qu'ils marquent des points au minimum à 3 épreuves).** Pour les agences présentant plus de 3 concurrents, les membres de l'équipe seront définis au moment de l'inscription. **Une agence d'intérim peut présenter 2 équipes maximum.**

Un classement « Organismes de Formation » est établi en additionnant pour chaque organisme les classements généraux de la phase de qualification des 3 membres de l'équipe. **Ne pourront être classés que les organismes de formation dont les 3 cordistes sont classés au général (c'est à dire qu'ils marquent des points au minimum à 3 épreuves).** Pour les organismes présentant plus de 3 concurrents, les membres de l'équipe seront définis au moment de l'inscription. **Un organisme de formation peut présenter 2 équipes maximum.**

Le jury est composé d'un président et de juges d'épreuves chronométreurs. Le tracé des parcours est confié à des ouvriers.

Inscription :

Les inscriptions devront être effectuées avant le 17 juin 2024. Le nombre de participants est limité à 100. Les inscriptions se font directement en ligne sur le site du championnat : www.championnat-cordistes.com. **Aucune inscription sur place ne sera possible.**

Prérequis :

Tout participant doit être titulaire soit du CQP cordiste soit du CATSC et être apte à la pratique des travaux sur corde

Les concurrents doivent être soit français, soit, pour les étrangers, salariés d'une entreprise de travaux sur corde française ou salariés depuis plus de 6 mois d'une entreprise d'intérim, en tant que cordiste travaillant pour des entreprises de travaux sur cordes françaises.

Seules les entreprises de travaux sur cordes enregistrées en France peuvent participer au classement « Entreprises » et ne peuvent être représentées que par des cordistes salariés de l'entreprise.

Les justificatifs suivants devront être joints à l'inscription :

ATTENTION LE CERTIFICAT MEDICAL N'EST PAS LA MEME CHOSE QUE LA VISITE MEDICALE D'APTITUDE

- « Copie de la visite médicale d'aptitude aux travaux sur corde (datant de moins de 2 ans) pour les salariés ou d'un certificat médical (de moins de 3 mois) pour les indépendants »

Pour tous les concurrents :

- Copie du diplôme de cordiste (CQP ou CATSC /CATC)
- Copie de la visite médicale d'aptitude aux travaux sur corde (datant de moins de 2 ans)
- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Pour les concurrents étrangers : copie d'un bulletin de salaire d'une entreprise de travaux sur cordes française (datant de moins de 3 mois) ou d'une entreprise d'intérim en tant que cordistes travaillant pour des entreprises de travaux sur cordes françaises (avec au moins 6 mois d'ancienneté).

Pour participer au classement « Entreprises » et pour chacun des 3 membres de l'équipe :

- Copie d'un bulletin de salaire (datant de moins de 3 mois)

Pour participer au classement « Intérim » et pour chacun des 3 membres de l'équipe :

- Copie d'un bulletin de salaire (datant de moins de 6 mois)

Pour participer au classement « Organismes de Formation » et pour chacun des 3 membres de l'équipe :

- Copie d'un bulletin de salaire (datant de moins de 3 mois) ou contrat de prestation

NB : sur les bulletins de salaires les montants peuvent être masqués ; seuls la période, les Coordonnées et SIRET de l'entreprise ainsi que les NOM et Prénom du cordiste doivent être clairement lisibles.

Matériel :

Tout participant doit se présenter avec le matériel suivant :

- 1 harnais antichute de maintien au travail et de suspension pour l'accès difficile : soit 1 harnais cuissard (EN 813 / EN 358) + torse normalisé (EN 361 / EN 12841 Type A)
- 1 descendeur autobloquant (EN 341 / EN12841 Type C) et son mousqueton à verrouillage double ou triple action (EN 362 et/ou EN 12275 Type B)
- 2 ou 3 bloqueurs (EN 567 / EN 12841 Type B) : soit un bloqueur ventral et une poignée, soit deux poignées, soit un bloqueur ventral et deux poignées
- 1 antichute mobile (EN 353-2 / EN 12841 Type A) accompagné de sa longe (EN 355)
- 1 longe double ou triple et ses mousquetons à verrouillage double ou triple action EN 362 et/ EN 12275 (longes réglables acceptées)
- 1 casque adapté aux travaux sur cordes EN 397 et/ou EN 12492
- **1 paire de chaussures de sécurité, 1 paire de gants et 1 tenue adaptée aux travaux sur corde**

L'utilisation d'un bloqueur de pied est autorisée et chaque participant peut avoir soit une ou deux pédales ou soit un ou deux étriers à plusieurs marches. Les équipements faisant référence à une norme dans la liste ci-dessus (harnais, descendeur, bloqueurs, antichute) ne doivent avoir subi aucune modification et doivent être utilisés conformément à leur notice d'utilisation.

Lors de certaines épreuves un type de matériel précis peut être imposé, il est alors mis à la disposition des participants par l'organisation.

L'ensemble du matériel est contrôlé sur chaque épreuve par le jury et ce dernier peut refuser l'accès à l'épreuve s'il considère ce matériel non adapté.

Déroulement des épreuves :

Pour chaque épreuve des conditions particulières peuvent être mises en place. Elles sont alors portées à la connaissance des concurrents avant l'épreuve. Les points attribués sur chaque épreuve dépendent du chronomètre et/ou de la précision et/ou d'une note (artistique, style...). Les juges-arbitres vérifient que les bonnes pratiques définies par la profession sont respectées et toute faute éliminatoire disqualifiera le cordiste sur l'épreuve (note de 0). Toutefois certaines fautes ne seront pénalisées que par une pénalité en temps ou en points.

Des temps intermédiaires seront mis en place sur l'ensemble des épreuves, les cordistes dépassant ces temps intermédiaires seront disqualifiés (pour l'épreuve) et arrêtés par les juges-arbitres qui leurs demanderont de redescendre.

Progression sur corde :

Sur les épreuves comportant des évolutions sur corde, les points suivants sont à respecter :
Les participants sont reliés du début à la fin de l'épreuve à une corde de sécurité. Il leur est demandé d'installer un système antichute (EN 353-2 / EN 12841 Type A), conformément à sa notice d'utilisation, et de le conserver tout au long de l'épreuve.

Tout participant se verra disqualifier si :

- il se retrouve suspendu qu'à sa seule corde de sécurité ou de progression ;

- il se retrouve suspendu sur un appareil utilisé de manière non conforme à sa notice d'utilisation ou sur un seul bloqueur ;
- il se retrouve suspendu uniquement à un point non solidaire de la corde de progression (ex. déviation) ;
- il se retrouve longé de manière non convenable ;
- il fait tomber son casque pendant une épreuve ;

Tout participant se verra pénalisé de 30 secondes si :

- il se retrouve suspendu uniquement sur un descendeur non verrouillé (clé ou poignée basculée) et sans tenir la corde avale ;

Le jury a la possibilité d'exclure du championnat tout candidat qui manifeste un comportement dangereux ou irrespectueux. Un(e) candidat(e) en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiant se verra refuser l'accès aux épreuves.

Secours :

Lors d'une épreuve de secours sur victime ou mannequin, les points suivants sont à respecter, sous peine de disqualification :

- sur la première corde, les deux participants (sauveteur, victime/mannequin) doivent toujours avoir au minimum : un descendeur verrouillé (clé d'arrêt ou nœud sous le descendeur) ou deux bloqueurs ;
- sur la deuxième corde, les deux participants (sauveteur et victime/mannequin) doivent toujours avoir un antichute.

Deux participants (sauveteur et victime/mannequin) ne peuvent en aucun cas se retrouver sur un seul système (bloqueur, descendeur, antichute, longe).

Les deux participants (sauveteur et victime/mannequin) doivent être reliés soit par une longe de l'un dans le pontet ventral, ou sternal, de l'autre, soit par les deux petites langes connectées l'une à l'autre. L'utilisation d'une chaîne de mousquetons est considérée comme une liaison de confort et non comme une liaison de sécurité.

Tout participant sera également disqualifié de l'épreuve si :

- il ne peut pas terminer sa manœuvre sans aide, ou intervention du jury et/ou dans un temps défini (donné avant l'épreuve) ;
- il se met en danger pour rejoindre la victime/mannequin ou se retrouve suspendu qu'à une des deux cordes ;

Tout participant se verra pénaliser de 30 secondes si :

- lui, ou sa victime/mannequin, se retrouve suspendu uniquement sur un descendeur non verrouillé (clé ou poignée basculée) et sans tenir la corde avale ;

Classement et points :

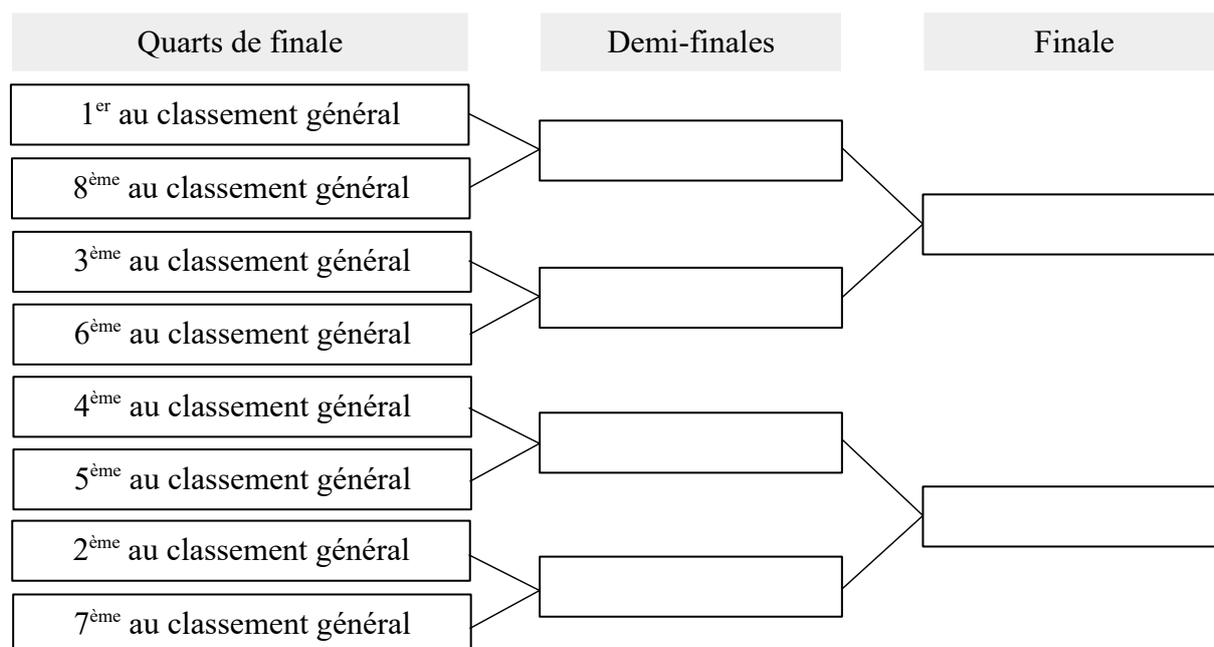
Sur les épreuves chronométrées les points sont attribués selon le tableau suivant :

Classement	Nombre de points	Classement	Nombre de points	Classement	Nombre de points
1	350	34	114	67	32
2	320	35	110	68	31
3	300	36	106	69	30
4	290	37	102	70	29
5	280	38	98	71	28
6	270	39	94	72	27
7	260	40	90	73	26
8	250	41	87	74	25
9	240	42	84	75	24
10	230	43	81	76	23
11	225	44	78	77	22
12	220	45	75	78	21
13	215	46	72	79	20
14	210	47	69	80	19
15	205	48	66	81	18
16	200	49	63	82	17
17	195	50	60	83	16
18	190	51	58	84	15
19	185	52	56	85	14
20	180	53	54	86	13
21	175	54	52	87	12
22	170	55	50	88	11
23	165	56	48	89	10
24	160	57	46	90	9
25	155	58	44	91	8
26	150	59	42	92	7
27	145	60	40	93	6
28	140	61	38	94	5
29	135	62	37	95	4
30	130	63	36	96	3
31	126	64	35	97	2
32	122	65	34	98	1
33	118	66	33	99 - 100	1

Ne figureront au classement général du championnat que les cordistes ayant marqués des points à au moins 3 épreuves. Tout cordiste disqualifié à deux épreuves ne pourra plus continuer la compétition et n'aura donc plus accès aux épreuves restantes.

Finales de l'épreuve « individuel » :

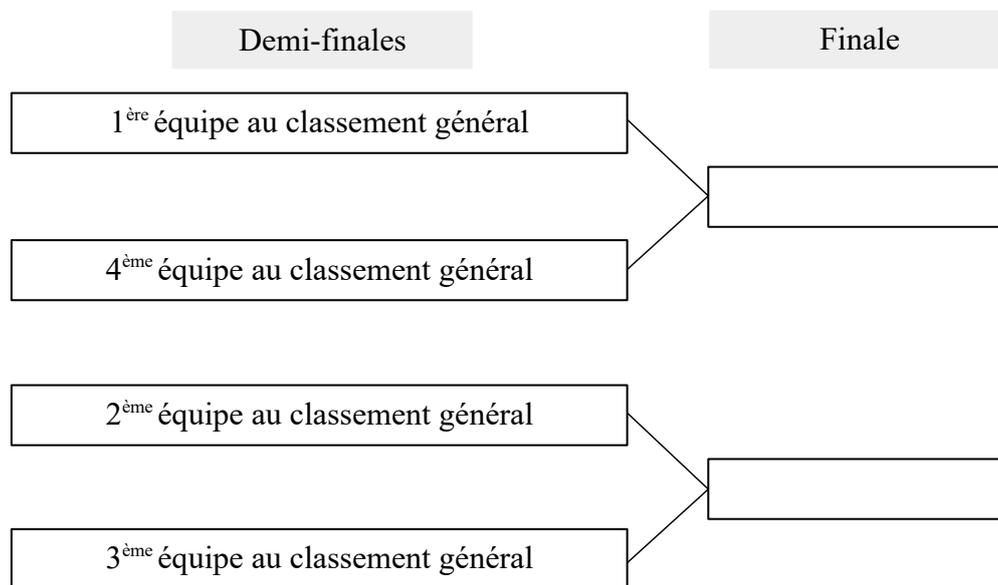
A l'issue des qualifications, les 32 premiers au classement général accèdent aux « Masters » puis les 8 meilleurs à l'issue des Masters aux quarts de finale, puis les quatre vainqueurs des quarts de finale aux demi-finales puis enfin les deux vainqueurs des demi-finales à la finale. Les concurrents s'affronteront en « parallèle » sur des parcours variés identiques selon le tableau suivant :



Le classement des 4 premiers sera établi à l'issue des finales (grande finale et petite finale pour les perdants des demi-finales), si pour des questions de temps ou d'organisation il n'était possible d'effectuer la petite finale, c'est le classement à l'issue des Masters qui déterminera les places de 3^{ème} et 4^{ème}. Pour les perdants des quarts de finale ainsi que pour tous les autres concurrents, c'est le classement à l'issue des **Masters** qui fera office de classement général.

Finales de l'épreuve « entreprises » :

A l'issue des **qualifications**, les quatre premières équipes accèdent aux demi-finales, puis les deux vainqueurs des demi-finales à la finale. Les équipes s'affronteront sur une épreuve collective selon le tableau suivant :



Le classement des 2 premiers sera établi à l'issue de la finale. Pour les perdants des demi-finales ainsi que pour tous les autres concurrents, c'est le classement à l'issue de la phase de qualification qui fera office de classement général.

Droit à l'image :

Au cours de la journée, les participants seront pris en photo ou en vidéo par des professionnels dédiés. Ces images pourront être exploitées sous quelques formes que ce soit ou être cédées à des tiers sous toutes formes et tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier. Le photographe ou le vidéaste ne sera en aucun cas tenu responsable. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives aux droits de la personnalité, le participant autorise tous tiers qui pourraient se substituer, à fixer, reproduire et communiquer au public les images prises dans le cadre de ces compétitions.

Je soussigné(e),, atteste avoir lu le paragraphe sur le droit à l'image et donne mon accord.

Signature & date :